



Montréal, le 28 octobre 2022

Madame Isabelle Beaulieu Présidente Office de consultation publique de Montréal 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 (14º étage) Montréal, Qc H3A 1X6 Par courriel : communications@ocpm.gc.ca

Objet : Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal – Observations complémentaires de la part de l'APCHQ

Madame la Présidente,

L'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) représente près de 20 000 entreprises, pour la plupart actives dans le domaine résidentiel, dont plus de 5 500 dans la région de Montréal. Nous avons suivi avec intérêt les travaux de votre commission concernant le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal.

Nous tenons à vous faire part de notre appui aux représentations très pertinentes de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et de l'Institut de développement urbain du Québec (IDU). Ces deux organisations ont exprimé des points de vue qui se recoupent en grande partie, signe d'un large consensus à propos des orientations souhaitables pour la société et pour l'industrie. D'emblée, nous souscrivons à leur analyse et leurs recommandations. Nous tenons à souligner certaines d'entre elles.

Recommandation n°7 CCMM

S'inspirer des meilleures pratiques pour favoriser la construction et la rénovation écoénergétiques des bâtiments résidentiels.

Nous souhaitons mettre l'emphase sur cette dimension, car elle ressort de manière particulière dans les propos de la CCMM. Il est important de rappeler que tous les bénéfices apportés par un urbanisme

innovateur appliqué aux bâtiments neufs pourraient être annulés par une dégradation de la qualité du cadre bâti. Dans une perspective de décarbonisation de l'économie, il faut travailler sur tous les fronts et, dans ce contexte, l'innovation en matière de rénovation des immeubles existants doit être encouragée.

Notre association tient à souligner sa volonté de collaborer avec les autorités municipales pour s'inspirer des meilleures pratiques dans le domaine.

Recommandation n° 8 IDU

Instaurer des seuils de densité viables dans le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) et assurer leur mise en œuvre à l'échelle locale afin d'atteindre la masse critique nécessaire au déploiement de réseaux de transports collectifs structurants. En ce sens, permettre la révision de règlements locaux venant à l'encontre des objectifs de densité inscrits dans le PUM par un conseil du territoire formé d'experts indépendants.

Recommandation nº 9 IDU

Établir des cibles d'augmentation de la densité et du nombre de résidents ou d'emplois dans des milieux de vie complets et inclusifs (quartiers de proximité) pour la ville et par arrondissement.

Recommandation n° 20 IDU

Élargir le mandat de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et lui accorder les ressources financières pour qu'il puisse solliciter des avis d'experts dans les processus de consultation.

L'IDU fait avancer le débat quant à la façon de définir les cibles de densité et la responsabilité des autorités à préparer l'évolution de l'urbanisme à l'aide d'études indépendantes.

Il n'est plus question seulement de trouver la densité qui justifie l'investissement privé, mais aussi celle qui justifie l'investissement public, compte tenu des cibles d'emploi, de mixité ou d'autres prérogatives locales. Par ailleurs, la bonification du mandat de l'OCPM dégage l'industrie du fardeau d'une démonstration qui peut dépasser ses compétences et qui est souvent accueillie avec scepticisme. Cette proposition nous apparait judicieuse tout comme celle de faire participer davantage des instances de planification des infrastructures publiques, de transport notamment.

Nous espérons que ces courtes remarques ajoutent à l'intérêt de l'OCPM de porter attention aux recommandations de nos collègues.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les plus distingués

David Dinelle Directeur des communications et affaires publiques APCHQ Linda Marchand Directrice générale APCHQ – Montréal métropolitain

c. c.

- Monsieur Jean-Marc Fournier, président-directeur général de l'Institut du développement urbain.
- Monsieur Michel Leblanc, président-directeur général de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain.